

**Appel à Manifestation d'Intérêt pour un projet de prévention,
de vie sociale et d'animation en direction des publics des
résidences autonomie du Centre d'Action Sociale de la Ville de
Paris (CASVP)**

CAHIER DES CHARGES

Responsable de l'appel à manifestation d'intérêt :

Pour la Sous-direction de l'Autonomie :

**Christelle JAVARY, Adjointe à la cheffe du Service pour la
Vie à Domicile**

Date de publication de l'appel à manifestation d'intérêt :

1er septembre 2026

Date limite de dépôt des candidatures :

7 octobre 2026

Pour toute question :

nicolas.dovale@paris.fr

en copie : christelle.javary@paris.fr

Objet : AMI 2026 - Demande d'informations complémentaires

1. Contexte général

La Loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 a prévu la mise en place d'une Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes

âgées dans chaque département. Elle a pour mission de faire un diagnostic des besoins des plus de 60 ans sur le territoire, de recenser les initiatives locales et de coordonner un programme de financement des actions de prévention. Dans ce cadre, elle peut notamment renforcer la prévention dans les résidences autonomie, via l'attribution d'un forfait autonomie.

Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) conclut une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la Ville de Paris, délégataire des crédits de la Conférence des financeurs, fixant notamment les modalités de financement destinés à la mise en place d'actions de prévention de la perte d'autonomie. Il répond par ailleurs chaque année à l'appel à projets de la Conférence des Financeurs lui permettant de valider un programme d'actions et les financements associés.

Ainsi, le CASVP a répondu à l'appel à projets lancé en juillet 2026 par la Conférence des financeurs de Paris pour 2027, en proposant plusieurs projets de prévention et d'animation en faveur de ses 22 résidences autonomie.

La mise en œuvre de certaines actions au regard de la spécificité du public et de l'originalité des prestations attendues nécessitent de passer par une procédure d'appel à manifestation d'intérêt.

Les actions présentées dans l'appel à projets de la Conférence des Financeurs et dans cet appel à manifestation d'intérêt sont principalement destinées aux résidents des résidences autonomie du CASVP, mais sont ouvertes aux seniors du quartier ou fréquentant les clubs seniors attachés à la résidence autonomie lorsqu'il y en a un.

1.1 Contexte spécifique des résidences autonomie du CASVP

Le CASVP gère 22 résidences autonomie (établissements sociaux et médico-sociaux dédiés à des personnes âgées autonomes de plus de 60 ans), 20 à Paris et 2 en banlieue parisienne : Cachan (94) et Saint-Vrain (91). La population accueillie dans ces établissements est généralement autonome dans les gestes de la vie quotidienne mais présente souvent une précarité sociale

forte, des premiers signes de vieillissement, parfois des troubles psychiques et des addictions.

Les caractéristiques principales des personnes âgées des résidences autonomie du CASVP :

- 38,1 % de femmes et 61,9 % d'hommes.
- Moyenne d'âge : 77 ans.
- 82,3 % de personnes prises en charge à l'aide sociale sur 1123 résidents.

1.2 Les objectifs généraux de l'appel à manifestation d'intérêt

L'offre d'activités dans ces établissements est très hétérogène et elle dépend de la présence ou non de clubs seniors dans leurs locaux. De plus, les résidents, malgré la proximité physique des clubs, ne les fréquentent que très peu. La principale raison de cette désaffection est la réticence à se mélanger aux personnes extérieures. Une barrière sociale sépare les deux publics. Les résidents souhaitent des activités organisées spécifiquement pour eux dans des créneaux horaires qui leurs sont dédiés.

Cet appel à manifestation d'intérêt a pour objectif de proposer aux résidents des actions de prévention de perte d'autonomie (par la stimulation physique et cognitive) et de participer à des temps de vie collective et sociale.

Dans ce projet, les actions spécialisées seront autant de leviers pour faciliter l'adhésion des résidents pour conduire des actions de prévention en termes d'autonomie, de santé et de lutte contre la solitude. La mise en œuvre du projet reposera sur une offre diversifiée d'activités adaptée aux besoins et aux attentes des résidents.

Une partie des actions sera réalisée directement au sein des résidences par des professionnels recrutés spécifiquement dans le cadre du projet notamment des animateurs, des éducateurs etc.

En complément, le présent Appel à Manifestation d'Intérêt vise à mobiliser des porteurs de projet afin de compléter l'offre de services au travers d'actions identifiées dans les thématiques ci-dessous.

1.3 Objectifs opérationnels

8 thématiques, pouvant comprendre chacune une à plusieurs actions seront organisées sous forme d'ateliers pour une durée de 1 an et font l'objet de cet Appel à Manifestation d'Intérêt. Les thématiques des actions sont les suivantes :

1. Nutrition
2. Facultés cognitives et mémoire
3. Activités physiques, Mobilité
4. Prévention des chutes
5. Bien être et estime de soi
6. Lien social
7. Accès aux droits
8. Usage du numérique

2. Territoires d'intervention

Les opérateurs sélectionnés seront amenés à intervenir dans 22 résidences autonomie du CASVP, dont 20 sont situées à Paris et 2 en banlieue parisienne.

Les 22 résidences sont les suivantes :

1. *Résidence Saint-Sauveur, 8/10 rue Saint-Sauveur Paris 2*
2. *Résidence Madeleine Béjart, 4/10 rue de la Perle Paris 3*
3. *Résidence Au Petit Rémoleur, 1/3 rue de Fourcy Paris 4*
4. *Résidence Ave Maria 4 rue de l'Ave Maria Paris 4*
5. *Résidence Mouffetard, 20 rue Ortolan Paris 5*
6. *Résidence Leprince, 109 rue Saint-Dominique Paris 7*
7. *Résidence Omer Talon, 33/37 rue Merlin Paris 11*
8. *Résidence Saint-Eloi, 22 rue du Chaffault Paris 12*
9. *Résidence Les Tourelles, 10 rue Eugénie Éboué Paris 12*
10. *Résidence Maine, 203 avenue du Maine Paris 14*
11. *Résidence Les Arbustes, 9 rue des Arbustes Paris 14*
12. *Résidence La Quintinie Procession, 18 rue Barge Paris 15*
13. *Résidence Oscar Roty 107, rue de Lourmel Paris 15*
14. *Résidence Vaugelas, 4 rue de Vaugelas Paris 15*
15. *Résidence Les Épinettes, 51 rue des Épinettes Paris 17*
16. *Résidence Les Ternes, 28 rue Bayen Paris 17*

17. *Résidence Bon Accueil, 17 rue Laghouat Paris 18*
18. *Résidence Caulaincourt, 102 rue Caulaincourt Paris 18*
19. *Résidence Duhesme, 40 rue Duhesme 75018 Paris*
20. *Résidence Piat, 33 rue Piat Paris 20 (ouverture fin 2026)*
21. *Résidence Aqueduc, 1/3 rue de Provigny 94230 Cachan*
22. *Résidence La Boissière, Départementale 449 91770 St Vrain*

3. Modalités d'intervention

Les candidats devront décrire leur projet, les objectifs en matière de prévention de la perte d'autonomie, ainsi que les modalités de réalisation des actions par thématique.

Pour chaque action qui peut comprendre plusieurs thématiques sur laquelle le candidat postulera, il devra préciser :

- le contenu du projet : thématiques abordées et les objectifs généraux ;
- le périmètre d'intervention : résidences où les candidats pourraient intervenir (Paris Intramuros et/ou Banlieue) ;
- les modalités opérationnelles d'intervention : format de l'action (cycle court ou long), fréquence et durée des séances (hebdomadaire, bimensuelle, etc.) proposition de calendrier, durée des séances et nombre de participants par séance ;
- l'approche pédagogique choisie en adéquation avec le public spécifique afin de favoriser son adhésion ;
- la mise à disposition d'intervenants (le nombre et les compétences) et du matériel (adapté au public) ;
- le budget prévisionnel de l'action.

4. Descriptif des thématiques

Les objectifs et exemples d'actions présentés pour chaque thématique sont données à titre indicatif et ne sont pas exhaustifs.

Les candidats pourront proposer toute action pertinente permettant de répondre aux objectifs de prévention de la perte d'autonomie.

1. Nutrition

Favoriser une alimentation équilibrée et adaptée aux besoins des résidents.

L'objectif est de permettre aux bénéficiaires d'abordées des sujets relatifs à l'alimentation au travers de moments conviviaux et pratiques, par exemple d'ateliers culinaires, de conférences pratiques...

2. Facultés cognitives et Mémoire

Permettre aux résidents de stimuler leur mémoire cognitive au travers d'ateliers qui peuvent être ludiques.

3. Activités physiques, Mobilité

Mettre en place des activités physiques adaptées pratiquées en toute sécurité afin de maintenir les capacités physiques tout en travaillant l'équilibre et la mobilité, de favoriser les sorties et le lien vers l'extérieur Il pourrait s'agir de cours de yoga, de gymnastique douce, de boxe adaptée, des tournois de baby-foot, de sorties à vélos, etc.

4. Prévention des chutes

Réduire les risques de chutes et favoriser les déplacements réguliers en toute sécurité. Cela peut correspondre à des conférences santé, d'ateliers de sensibilisation aux facteurs de risques ou encore de conseils personnalisés sur l'aménagement de son logement etc.

5. Bien être et estime de soi

Favoriser le bien-être et permettre aux seniors de se réapproprier la confiance et l'estime de soi, en collectif ou en individuel, par exemple des ateliers de sophrologie, poterie, relaxation, médiation animale, jardinage, socio-esthétique etc.

6. Lien social

Favoriser des activités facilitant les échanges, l'expression, la créativité, la participation collectivement et la lutte

contre l'isolement, par exemple à travers des ateliers d'arts plastiques, de danse, de théâtre ou de chant, des ateliers ou sorties culturelles, des activités intergénérationnelles, etc.

7. Accès aux droits

Faciliter l'accès à l'information, aux droits et différents dispositifs existants afin de pouvoir effectuer des démarches de leur vie quotidienne.

8. Usage du numérique

Accompagner les seniors dans l'usage des outils numériques quotidiens (envoyer des photos, gérer ses mots de passe, envoyer des mandats financiers, etc.) et prévenir les risques associés (arnaques...)

5. Moyens humains et matériels

❖ Moyens humains

Les porteurs de projets préciseront les effectifs prévisionnels affectés au projet dans leur candidature ainsi que les compétences des intervenants (CV).

❖ Moyens mis à disposition par le CASVP

La réalisation de chaque action s'effectue au sein des résidences autonomie du CASVP qui met à disposition ses locaux (jardins, salles collectives, etc) et peut également être réalisé en extérieur lorsque la nature de l'action le justifie.

Le prestataire précise le matériel ou les fournitures dont il a besoin pendant les ateliers et ses besoins particuliers (point d'eau, sono, internet/wifi, etc.) et qui pourront être mis à disposition par l'établissement.

❖ Autres moyens nécessaires à fournir par le porteur de projets

Le matériel et les fournitures spécifiques et nécessaires à la mise en œuvre des actions sont à intégrer dans le budget de l'action.

Des affiches présentant les dates, horaires et lieux des ateliers devront être fournies en amont pour chaque résidence

d'intervention afin de faciliter l'information et la mobilisation des résidents.

6. Délais et durées de mise en œuvre

La mise en œuvre des projets aura lieu à compter de janvier 2027 pour une durée d'un an.

7. Modalités de suivi et d'évaluation

Les opérateurs devront assurer un suivi statistique régulier selon les modalités définies par le Service pour la Vie à Domicile qui comprendra notamment les informations suivantes :

- le nombre de participants (résidents et extérieurs) ayant participé aux ateliers mis en place ;
- des données chiffrées, notamment sur la répartition par âge et par sexe ;
- des données qualitatives concernant les interventions (réaccueillies notamment à partir de questionnaires de satisfaction).

Des points d'étape, concernant le suivi (qualitatif et quantitatif) des ateliers, seront organisées régulièrement par le Service pour la Vie à Domicile.